



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

AVIS PUBLIC

Projet de règlement 206 - Avis public de consultation écrite modifiant le schéma d'aménagement révisé.

**CONSULTATION ÉCRITE
PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 206
AFIN D'AMENDER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le Conseil de la MRC des Appalaches, à la suite de l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 206 par sa résolution 2021-07-9087, à la séance du 14 juillet 2021, tiendra une consultation écrite de la façon suivante :

Date limite de réception des avis écrits établie au **16 septembre à 12 heures (midi)**.

Par écrit à l'adresse suivante :

MRC des Appalaches
Édifice Appalaches, 2^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6K2

Ou par courriel à l'adresse suivante : info@mrcdesappalaches.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel, afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Une copie du projet de règlement 206 ainsi qu'une présentation du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la MRC des Appalaches : www.mrcdesappalaches.ca

Résumé du projet de règlement 206

Le projet de règlement 206 touche exclusivement la municipalité d'East Broughton et a pour effet d'introduire un usage « entreposage intérieur » sur le lot 4 543 655 à l'intérieur des limites de l'affectation « minière dans la municipalité d'East Broughton ».

Donné à Thetford Mines,
ce 24 août 2021

LOUIS LAFERRIÈRE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER